



**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



Tribunal de Commerce de Tournai

dépôt au greffe le 30 DEC. 2011

Mellot Marie-Guy
Greffe Mellot Marie-Guy
Greffe

N° d'entreprise : 0448.509.390

Dénomination (en entier) : **Les Aulnes**

(en abrégé):

Forme juridique : société anonyme

Siège : Grand Breucq 12
7760 Celles (Escanaffles)

Objet de l'acte : SA: modification

D'un procès-verbal dressé par Maître Bernard DOGOT, Notaire associé, membre de la société civile à forme de société privée à responsabilité limitée « Luc JANSSENS et Bernard DOGOT, notaires associés », de résidence à Celles (Velaines), en date du vingt et un décembre deux mille onze, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LES AULNES", ayant son siège social à 7760 Celles (Escanaffles), Grand Breucq, 12, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

1°) Première résolution : Conversion des actions au porteur en actions nominatives

L'assemblée décide de convertir toutes les mille deux cent cinquante (1250) actions au porteur existantes en actions nominatives par inscription au registre des actionnaires du nombre de titres détenus par chacun d'eux en usufruit, en nue-propiété ou en pleine propriété.

L'assemblée requiert le Notaire soussigné de constater qu'ensuite de leur inscription au registre des actionnaires, les titres au porteur sont détruits à l'instant.

Pour autant que de besoin, le conseil d'administration est autorisé pour l'avenir à fixer les modalités de conversion et d'échange des titres nominatifs en titres dématérialisés.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier les passages relatifs aux actions au porteur tel que prévu dans le texte des nouveaux statuts coordonnés à adopter dont question au point 2°) ci-après.

2°) Deuxième résolution : Refonte des statuts

L'assemblée décide la refonte complète du texte des statuts, compte tenu des modifications qui précèdent et sans en modifier la durée, l'objet, le siège, le capital, l'assemblée ordinaire et l'exercice social.

Elle approuve le texte refondu des statuts qui figure en annexe.

Chaque actionnaire reconnaît avoir reçu un projet du texte refondu des statuts et en avoir pris connaissance.

3°) Troisième résolution : Démission et décharge d'un administrateur

L'assemblée prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Madame Anne-Sophie MOYART, domiciliée à 7080 Frameries (La Bouverie), Rue Florent Laurent 2.

Cette démission prend effet à dater du 15 décembre 2011.

L'assemblée décide de ne pas nommer de nouvel administrateur.

4°) Quatrième résolution : Pouvoirs à conférer au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et pour remplir les formalités subséquentes aux présentes modifications.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ensuite, le conseil d'administration s'est réuni, composé des deux administrateurs, comparants aux présentes, Monsieur Jean-Marc DESMECHT et Madame Isabelle MOYART.

Lequel a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Jean-Marc DESMECHT au poste d'administrateur délégué et de représentant permanent de la société.

En conséquence, les comparants sont tous deux administrateurs délégués de la société et peuvent donc l'engager chacun séparément.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Délivré à fin d'insertion aux annexes au Moniteur Belge, le 26 décembre 2011

Déposée en même temps : l'expédition de l'acte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature